

*Questions orales*

M. Brian Gallery, nommé par décret, a envoyé une lettre dont je voudrais citer un extrait. Cette lettre concerne ses publications. Je cite la page 2. Il est question d'actions «qui pourraient menacer sérieusement le succès financier de Gallery Publications». C'est à propos d'un contrat que la société avait avec le CN.

Étant donné que l'article 116 de la Loi sur la gestion des finances publiques dit que le dirigeant d'une société d'État, qui est partie à un contrat avec ladite société, doit lui communiquer par écrit la nature et l'étendue de ses intérêts, le premier ministre est-il prêt à déposer ce document, le document concernant la personne qu'il a nommée: M. Brian Gallery? Ou bien est-il prêt à admettre que, il y a cinq minutes, le secrétaire général du CN ne pouvait confirmer qu'un tel document avait effectivement été soumis?

• (1440)

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports):** Monsieur le Président, le député de Glengarry—Prescott—Russell utilise exactement les mêmes références que son collègue de Terre-Neuve, et je lui répète ce que j'ai dit à son collègue.

**M. Boudria:** Non!

**M. Bouchard (Roberval):** Monsieur le Président, il base son argumentation sur des documents, etc. etc. Encore une fois, la simple décence demande que le ministre responsable de quelque corporation que ce soit au gouvernement demande à cette corporation de lui fournir, par le biais de son président du conseil d'administration, toute référence à une question de cet ordre. C'est ce que j'ai demandé au président du conseil d'administration. Et, encore une fois, tant que je n'aurai pas reçu ces informations, je n'aurai pas d'autre réponse à donner à la Chambre.

[Traduction]

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, je tiens à ce que l'on sache officiellement que, il y a cinq ou dix minutes, le secrétaire général du CN, M. Don McKinnon, n'était pas en mesure de trouver ce document.

Je voudrais poser la question suivante au premier ministre. Il s'agit cette fois du Code sur les conflits d'intérêts qu'il a lui-même déposé à la Chambre le 9 septembre 1985. Ce code dit très clairement, à l'article 7:

d) dès sa nomination, le titulaire d'une charge publique doit organiser ses affaires personnelles de manière à éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents. . .

Puis, il ajoute un peu plus loin:

. . . il lui est interdit de solliciter ou d'accepter les transferts de valeurs économiques. . .

Je voudrais demander au premier ministre s'il est d'avis que M. Brian Gallery s'est conformé à l'article 7. Est-il prêt à nous répondre sur le champ?

**M. Benjamin:** Un Brian en mérite un autre.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, qu'y a-t-il de si drôle?

**M. Boudria:** Rien.

**M. Mulroney:** On vient de me poser une simple question. Je suis d'accord avec mon collègue, mais les néo-démocrates semblent trouver cela drôle. Ce ne l'est pas.

On m'a posé une question. Mon collègue veut des renseignements. Il ne veut certainement pas que je porte un jugement de valeur sans avoir pris connaissance de tous les faits.

Le ministre des Transports a expliqué que le président du conseil d'administration du CN, M. Brian Smith, est en train de réunir toutes les données pertinentes relatives. . .

**M. Boudria:** En vertu du code, cette responsabilité est la vôtre.

**M. le Président:** Une question a été posée. Le premier ministre essaie d'y répondre. Je demande aux députés leur collaboration.

**M. Mulroney:** Monsieur le Président, lorsque toutes les données auront été réunies par le dirigeant approprié de la société d'État, comme on l'a dit hier, le ministre des Transports fera un rapport. C'est très clair.

**M. Boudria:** Vous êtes responsable du code.

**M. Mulroney:** Il est clair que, quels que soient les faits, les libéraux ne cherchent pas la justice, ils veulent un lynchage, mais ils ne l'auront pas à la Chambre des communes.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je veux que le premier ministre prenne cette question au sérieux.

**Des voix:** Oh, oh!